



CERTIFICAT VISITE OBLIGATOIRE DU SITE

Avant d'établir son offre, l'entreprise doit obligatoirement visiter les lieux et ouvrages existants afin d'évaluer la nature et l'étendue des travaux, en apprécier les conditions et les contraintes d'exécution.

Chaque entreprise est tenue d'avoir une totale connaissance de l'ensemble du CCTP et de vérifier que les renseignements qui y sont portés sont exacts, suffisants et concordants.

En conséquence, les entreprises ne pourront prétendre à des suppléments de prix ou de prolongation de délais au motif de la méconnaissance des lieux.

A remplir par le représentant de l'entreprise :

Je soussigné.....

Certifie que l'entreprise.....

a procédé à la visite du site suivant.....

Le...../...../.....

En conséquence, l'entreprise ne pourra arguer une quelconque méconnaissance du site pour prétendre à des suppléments de prix ou prolongations de délais.

Date

Cachet et signature de l'entreprise

Date

Cachet et signature du
Maître d'ouvrage

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU CONTENU DE L'OFFRE SOUS PEINE DE VOIR CELLE-CI
DECLAREE IRREGULIERE